



N° OJ : 62

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

**Objet :** Brusseau Bis : convention concernant la gestion de la propriété intellectuelle.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 10 septembre 2020 d'approuver le dossier de candidature Brusseau Bis dont l'objectif est de faciliter la transition vers une gestion intégrée des eaux pluviales.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins,

Arrête :

Article unique :

- Autoriser la signature de la convention concernant la gestion de la propriété intellectuelle au sein du consortium Brusseau Bis qui doit être annexée au dossier de candidature

Annexes :

[Convention\\_FR\\_NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)